

En visioconférence, le 7 mars 2024

## Compte rendu

**Réunion du :** 7 mars 2024

**Objet :** Conseil académique en formation plénière (CAC)

### **Étaient présents :**

**Président :** M. Gilles ROUSSEL ayant reçu 1 pouvoir (de M. Pierre GRAND).

### **Collège A, ayant voix délibérative**

Mme Marie-Axelle GRANIÉ ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Corine MAITTE à partir de 15h),  
Mme Corine MAITTE présente jusqu'à 15h,  
Mme Florence MERLEVEDE,  
M. Pierre-Jean ARNOUX ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Faten BEN SLIMAN à partir de 15h),  
Mme Véronique BOUTEILLER présente jusqu'à 16h07,  
Mme Mélika BEN SALEM ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Paola PELLEGRINI et de M. Pascal UGHETTO),  
M. Éric ALONZO,  
Mme Céline LEONARD,  
M. Jean-Christophe NOVELLI,  
Mme Odile ABRAHAM,  
M. Nicolas HAUTIERE présent à partir de 13h35,  
M. Majdi HOCHLAF ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Franziska SCHMIDT et de Mme Valérie RENAUDIN),  
Mme Armelle CHABOT ayant reçu 1 pouvoir (de M. Laurent LÉBOUC).

### **Collège B1, ayant voix délibérative**

M. Emmanuel KEITA,  
Mme Faten BEN SLIMANE présente jusqu'à 15h,  
M. Matthieu DELAGE présent à partir de 13h40 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),  
Mme Manuela GENNESSEUX,  
M. Florent di BARTOLO,  
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,  
M. Éric INCERTI,  
Mme Anne-Sophie EVRARD,  
Mme Marielle GUEGUEN MINERBE,  
M. Gwendal SIMON ayant reçu 1 pouvoir (de M. Yoan PECHAUD),  
M. Armen KHATCHATOUROV,  
Mme Florence JACQUINOD.

### **Collège B2, ayant voix délibérative**

M. Lionel DUTHEIL ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Inès DE DIEGO jusqu'à 15h40),  
Mme Inès DE DIEGO présente à partir de 15h40,  
Mme Laurence VIGIER,  
Mme Anne-Laure LOZANO.

### **Collège C, ayant voix délibérative**

M. Fériel GOULAMHOUSSEN ayant reçu 1 pouvoir (de M. Emmanuel CONSTANT),  
M. Miguel ORTIZ ayant reçu 1 pouvoir (de Kheireddine REZIOUK),  
Mme Hasnaa ANISS,  
Mme Myriam EVENNOU présente à partir de 13h28,  
Mme Aline ALAUZET,  
M. Guillaume ATGER ayant reçu 1 (de M. M. Dimitri DENELEE).

### **Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative**

M. Mattéo SCHEIDER ayant reçu 1 (de M. Florian GAY-PERRET),  
Mme Cerise GARENNE,  
M. Sofiane HAMOUCHE présent jusqu'à 14h.

### **Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative**

M. François FOURNIER,  
Mme Marianne GUESNEAU,  
M. Tristan TAILHADES.

### **Personnalités extérieures, ayant voix délibérative**

M. Alain BOUSCAYROL,  
M. Éric CHARMES.

### **Représentante de personnel désignée par tirage au sort**

Mme Malika GRIM-YEFSAH.

### **Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative**

Mme Corinne BLANQUART,  
Mme Valérie BAUDÈRE,  
M. Philippe DEMANGE  
Mme Sandra VIÉ,  
M. Frédéric MORET,  
M. Serge PIPERNO,  
M. Venceslas BIRI  
Mme Muriel JOUGLEUX,  
Mme Florence ROUYER,  
Mme Isabelle NAVIZET,  
Mme Cécile DORIONS,  
Philippe TAMAGNY,  
M. Pascal ODOT,  
Mme Stéphanie NEIBECKER,  
Mme Agnès BAILLEUL,  
Mme Gabriela ROZNIECKA.

**Rédactrice Ubiquis** : Mme Florence THESMAR

\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

<b>I. Fonctionnement du conseil académique</b> .....	<b>4</b>
1. <b>Nomination des représentants étudiants dans les quatre Commissions Spécialisées du CAC (vote)</b> .....	<b>4</b>
2. <b>Compte-rendu du conseil académique du 1<sup>er</sup> février 2024 (vote)</b> .....	<b>4</b>
<b>II. Gouvernance</b> .....	<b>5</b>
3. <b>Actualité générale de l'établissement (information)</b> .....	<b>5</b>
4. <b>Avancement du guichet unique éthique et CRPH (information)</b> .....	<b>6</b>
5. <b>Rapport d'auto-évaluation (RAE) de la sortie d'expérimentation de l'établissement (information)</b> .....	<b>6</b>
6. <b>Evaluation HCERES : point d'avancement (information)</b> .....	<b>9</b>
<b>III. Formation</b> .....	<b>10</b>
7. <b>Présentation des activités des VP sur la formation (information)</b> .....	<b>10</b>
8. <b>Bilan des effectifs 2023-2024 (information)</b> .....	<b>11</b>
9. <b>Evolution de l'offre de formation 2023-2024 et 2024-2025 (vote)</b> .....	<b>12</b>
<b>IV. Recherche et Innovation</b> .....	<b>12</b>
10. <b>Changement de direction de l'ED NSCO (Lyon) - point ajouté (avis)</b> .....	<b>12</b>
<b>V. Espace informatif</b> .....	<b>13</b>
11. <b>Nouvelle procédure de changement de prénom d'usage</b> .....	<b>13</b>

\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 45 membres, 33 présents et 12 représentés, le Président ouvre la séance à 13 h 03.

## Fonctionnement du conseil académique

### 1. Nomination des représentants étudiants dans les quatre Commissions Spécialisées du CAC (vote)

**Gilles ROUSSEL** rappelle qu'à la suite des élections des usagers aux conseils centraux, un appel à candidatures a été lancé fin de renouveler les sièges des usagers au sein des quatre commissions spécialisées (CS) du CAC.

A l'issue de cet appel, sept candidatures se sont exprimées. Il est proposé aux membres du CAC de se prononcer sur la répartition de ces sept candidatures au sein des quatre commissions spécialisées du CAC comme suit :

- Mme Cerise GARENNE et Mme Camille SMADJA-VIGIER (enseignement et professionnalisation - CSEP)
- Mme Flora SOULIER et M. Mattéo SCHNEIDER (international - CSI),
- M. Tristan TAILHADES et Mme Marianne GUESNEAU (recherche et innovation - CSRI),
- M. François FOURNIER (stratégie et prospective - CSSP).

***Les sept candidatures des représentants étudiants et leur répartition au sein des quatre commissions spécialisées recueillent un avis favorable à l'unanimité des 57 votants présents et représentés.***

### 2. Compte-rendu du conseil académique du 1<sup>er</sup> février 2024 (vote)

**Lionel DUTHEIL** fait remarquer qu'en séance, l'éventualité de la diffusion aux élus du CAC des questionnaires a été abordé. Il précise que le président avait mentionné à cette occasion qu'il s'engageait à y réfléchir.

**Lionel DUTHEIL** regrette que le compte-rendu ne prenne pas précisément ces propos et demande au Président s'il peut transmettre aux membres du CAC sa position sur ce sujet à présent.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il ne transmettra pas les réponses formulées dans les questionnaires, même dans une version partielle. En revanche, les réponses peuvent être transmises entre et par les directeurs de composantes s'ils le souhaitent.

**Corine MAITTE** regrette que les listes de diffusions soient modérées et qu'il ne soit pas possible de transmettre des messages par ce biais. L'envoi par mail reste possible mais la création d'une mailing liste est contraignante. D'un point de vue général, elle demande pourquoi il n'est pas possible d'accéder à des listes non modérées, ce qui permettrait que l'information circule dans l'Université de façon horizontale et pas uniquement verticale.

**Frédéric MORET** indique que les listes de modération reçoivent une trentaine de mails par jour, dont la moitié de spams. Les listes verticales sont utiles pour transmettre des informations clés de nature institutionnelle. La création de listes de diffusion n'est pas si laborieuse ; l'intranet permet de créer des listes facilement.

**Anne-Sophie EVRARD** fait remarquer que la communication pourrait être optimisée ; à titre d'exemple, certains messages institutionnels n'arrivent pas à destination des campus.

**Gilles ROUSSEL** a connaissance de cette insuffisance et précise qu'un travail est en cours afin d'améliorer la communication interne.

**Lionel DUTHEIL** précise qu'une liste institutionnelle pour les directeurs de composante existe et ne comprend pas pourquoi un directeur de composante qui souhaiterait diffuser une information à ses homologues ne pourrait pas y recourir.

**Gilles ROUSSEL** répond que cette liste est dédiée à la communication institutionnelle de l'Université et n'a pas vocation à servir de support d'échanges entre les directeurs de composantes.

Concernant l'approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> février, il propose que les élus prennent le temps de le relire et de reporter le vote à la prochaine séance du CAC.

*Le vote du compte-rendu de la réunion du conseil académique du 1<sup>er</sup> février 2024 est reporté à la séance du 4 avril.*

### 3. Actualité générale de l'établissement (information)

**Gilles ROUSSEL** annonce que suite aux votes des différents conseils et présentations, le COP et le COMP ont été signés le 19 février 2024. Il ajoute que les campagnes de recrutement des CR/DR, maîtres de conférences et professeurs ont été lancées. S'agissant du budget 2023, le compte financier sera voté la semaine prochaine en conseil d'administration. Le résultat net comptable de l'Université, qui intègre le fonctionnement de la structure et les investissements, se chiffre à - 3,5 millions d'euros, résultat négatif attendu puisque le budget rectificatif voté en octobre 2023 tablait sur un déficit de 5,7 millions d'euros.

En dépit de cette faiblesse, le fonds roulement est satisfaisant, il couvre 47 jours de charges décaissable. Bien qu'en diminution, la capacité d'autofinancement reste satisfaisante. La trésorerie se chiffre à 60 millions d'euros, ce qui est rassurant du point de vue de la gestion quotidienne de l'établissement. Toutefois, la soutenabilité de la masse salariale reste critique compte tenu de la non-compensation par l'Etat des dépenses notamment liées aux mesures d'augmentation de point d'indice. Par ailleurs, les comptes épargne-temps pèsent sur la comptabilité de l'Université.

**Corinne BLANQUART** ajoute que la situation appelle toutefois une certaine vigilance étant donné le niveau de déficit et le contexte de restriction budgétaire. Les commissaires aux comptes ont toutefois semblé confiants sur la gestion de l'Université. Ils ont précisé que l'atterrissage de l'Université est meilleur que celui d'autres établissements qu'ils suivent, sans pour autant se réjouir du résultat final. Il est précisé que le déficit résulte en grande partie de la non compensation de dépenses de la masse salariale (en particulier les augmentations de point d'indice) et de l'augmentation des fluides ; d'où le fait que les enjeux autour de la compensation demeurent prégnants.

**Gwendal SIMON** demande si le fonds de roulement pourrait être impacté à court terme face aux évolutions budgétaires.

**Gilles ROUSSEL** répond que le fonds de roulement s'accroît chaque année et ce globalement au niveau des universités. A partir de ce fonds, une partie est mobilisable et l'autre non. Actuellement, le fonds de roulement de l'Université reste significatif, hors partie non mobilisable. En revanche, les établissements s'inquiètent des annonces de l'Etat concernant les fonds de roulement, qui risquent de subir un prélèvement, ce qui s'est déjà produit il y a une dizaine d'années. Ce scénario ne devrait pas se renouveler mais l'Etat n'augmentant pas suffisamment les subventions par rapport à nos dépenses, en compensant par exemple la moitié des dépenses induites en 2023 par l'augmentation du point d'indice, contraint les structures à puiser dans leur fonds de roulement.

Le président aborde les autres actualités de l'établissement.

Il précise que l'Université travaille sur la procédure de changement de prénoms d'usage et indique aux membres que les éléments afférents sont disponibles sur l'espace informatif de la séance.

Le schéma directeur patrimoine immobilier numérique et scientifique (SDPINS) est en cours d'élaboration et sera présenté lors du prochain CAC.

Par ailleurs, l'Université s'est engagée avec d'autres établissements I-SITE dans un travail commun, au sein d'une association dénommée l'Initiative, afin de renforcer les synergies entre les différentes structures.

La composition du Copil du Plan égalité sera travaillée ; les membres du CAC peuvent y participer s'ils le souhaitent.

**Armelle CHABOT** s'interroge sur les réalisations concrètes des travaux entre l'Université et les établissements I-SITE.

**Gilles ROUSSEL** répond que ce partenariat vise à travailler sur des chantiers communs, des politiques similaires ou à partager des pratiques. Des réunions se tiennent chaque mois entre présidents.

**Armelle CHABOT** demande si un sujet comme la formation des *graduate schools* est abordé.

**Gilles ROUSSEL** confirme que ce sujet pourra être discuté dans ce cadre.

#### 4. Avancement du guichet unique éthique et CRPH (information)

**Pierre-Jean ARNOUX** indique que des personnes ont été sollicitées pour constituer le futur comité d'éthique d'établissement et en profite pour faire un appel plus large à des volontaires parmi les membres du CAC. L'objectif consiste à créer un comité de 20 à 30 personnes et à soumettre son périmètre au vote du CA et au CAC avant l'été.

**Marie-Axelle GRANIE** demande quelles personnes ont déjà rejoint le comité d'éthique et sur quels critères elles ont été choisies.

**Pierre-Jean ARNOUX** répond qu'une première liste de personnes a été établie en s'attachant à être représentatif des différentes thématiques, disciplines, implantations géographiques et en termes de parité. Dans un second temps, il a été décidé d'élargir ce corpus en faisant appel au volontariat.

**Marie-Axelle GRANIE** demande si cette liste est accessible.

**Pierre-Jean ARNOUX** répond que celle-ci n'est pas disponible à ce stade.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que cette première liste n'est pas encore définitive, certaines personnes n'ayant pas encore validé leur accord. Une fois la composition arrêtée, elle sera divulguée et validée par le CAC.

**Marie-Axelle GRANIE** souligne que la connaissance de cette liste permettrait de valider la pertinence d'une candidature au vu des autres disciplines déjà représentées.

**Pierre-Jean ARNOUX** répond que les personnes intéressées ne doivent pas s'auto-censurer ; si le comité reçoit trop de candidatures, des arbitrages seront alors opérés.

**Marie-Axelle GRANIE** fait part de sa candidature.

**Pierre-Jean ARNOUX** souligne que la première étape vise à installer un comité en capacité de formuler des avis sur les dossiers proposés. L'enjeu consiste aussi à animer cette cellule et à partager de l'information. Dans un deuxième temps, lorsque la gouvernance de l'Université posera des questions ayant trait à l'éthique, le comité pourra être saisi afin de se pencher sur des sujets plus larges à l'échelle de l'établissement.

S'agissant du calendrier, la mise en œuvre du comité est annoncée pour la rentrée de septembre 2024.

**Marie-Axelle GRANIE** fait remarquer que de plus en plus fréquemment, lors de la soumission de publications, un avis du comité d'éthique est attendu ainsi qu'un numéro IRB (Institutional Review Board). Elle demande comment répondre à cette exigence dans l'attente de l'installation de ce comité.

**Pascal ODOT** répond qu'une attestation signée du Président du CRPH est disponible ; l'Université tout comme beaucoup d'autres établissements ne disposent pas de numéros IRB. Le CNRS est parvenu à faire reconnaître sa procédure par son propre comité d'éthique comme étant acceptable au titre des publications IRB.

**Lionel DUTHEIL** demande si le CAC doit se prononcer sur le futur comité d'éthique.

**Pierre-Jean ARNOUX** répond qu'une information sera donnée au CAC avant le vote du CA.

**Pierre-Jean ARNOUX** répond que de nombreux sujets relèvent de l'éthique mais tous ne nécessitent pas d'être expertisés par un comité d'éthique. De la même manière, les personnes qui déposent un CPP n'ont pas non plus besoin de bénéficier d'un avis préalable du comité d'éthique. Grâce au guichet unique, une personne ressource de la DGdAJI leur apportera un conseil et les guidera vers le choix des procédures adéquates.

#### 5. Rapport d'auto-évaluation (RAE) de la sortie d'expérimentation de l'établissement (information)

**Corinne BLANQUART** annonce que l'exercice consiste à valoriser ce qui a été réalisé tout en étant transparent sur les défis à relever et les grandes étapes pour y parvenir. Le guide associé à ce RAE demande que le rapport ne soit pas uniquement descriptif mais aussi analytique en développant un regard critique. Les points clés attendus par le HCERES portent sur le pilotage, les moyens à disposition tant humains que financiers et organisationnels ainsi que sur l'avancement de l'intégration. Il est demandé également d'objectiver les éléments apportés en livrant en annexe des « preuves ». Les défis à poursuivre ont été intégrés, en mobilisant des éléments issus de la consultation des personnels réalisée entre le 23 octobre 2023 et le 17 janvier 2024. Par exemple, le fait que

l'Université assume une mission de proximité pour les formations de 1<sup>er</sup> cycle constitue une stratégie à réaffirmer ; de plus, le débat autour de la thématique villes et territoires durables doit se poursuivre également.

**Gilles ROUSSEL** souligne que le RAE sera complété au mois de juin dans le RAE de l'établissement lié à la vague E notamment par les éléments concernant la recherche et la formation.

**Armelle CHABOT** souligne que le rapport met l'accent sur les partenariats multi-projets et indique qu'elle a découvert des informations qu'elle ignorait. Elle considère qu'il y a un manque d'information sur des ressources en présence et des activités sur lesquelles l'université travaille.

A propos de la politique de formations, le contenu manque de clarté, ce qui pose question pour un établissement expérimental qui vient d'« englober » un EPST dont la mission consistait à faire de la recherche. Celui-ci devrait éclairer en quoi les chercheurs apportent leur contribution dans la formation. Mais cette précision n'est pas notée dans le rapport.

**Gilles ROUSSEL** confirme en effet que le volet sur la formation et la contribution des chercheurs pourraient être enrichis. En revanche, il ne partage pas le fait que l'Université ait « englouti » un organisme de recherche dans la mesure où un équilibre est recherché.

**Armelle CHABOT** corrige ses propos en indiquant que l'EPST a disparu.

**Gilles ROUSSEL** répond que les missions demeurent.

**Majdi HOCHLAF** souligne que par le passé, des documents similaires ont été également préparés. Il note une juxtaposition de contrats à la lecture du document, ce qui n'illustre pas la culture universitaire. Celle-ci doit refléter les *output*, autrement dit l'utilisation faite de ces contrats. De plus, il ajoute le document s'inscrit essentiellement dans la continuité de la thématique villes et territoires. La discussion sur la fusion et le devenir des personnes n'en font pas partie. Par ailleurs, celui-ci met en avant le soutien apporté à la recherche disciplinaire sachant que les ressources disponibles sont fléchées sur des thématiques, des postes, des moyens contractuels et permanents. Le rapport comporte également des redites sur la place des écoles.

**Gilles ROUSSEL** répond que l'Université ne se focalise pas uniquement sur la thématique de la ville.

**Majdi HOCHLAF** indique que la 1<sup>e</sup> page du rapport mentionne « *une recherche de haute qualité qui met en avant notamment les enjeux villes et territoires* ».

**Gilles ROUSSEL** répond que dans le texte introductif, il est mentionné « *notamment les enjeux villes et territoires* », le mot 'notamment' étant assez parlant.

**Armelle CHABOT** indique qu'elle est complètement d'accord avec les propos de Majdi HOCHLAF et que par ailleurs, elle aime l'Université dont elle est issue à l'origine, mais qu'elle ne se retrouve pas dans cette « université » Gustave Eiffel.

**Gilles ROUSSEL** répond que nous ne sommes ni une université ni un organisme de recherche à proprement parler, mais un hybride des deux.

**Corinne BLANQUART** fait remarquer que l'exercice actuel est particulier et ne ressemble pas aux RAE déjà élaborés. Le bilan stratégie recherche et formation apparaîtra dans le rapport déposé au mois de juin. Le RAE présenté traite de la gouvernance de l'établissement public expérimental et du fonctionnement entre les différents membres fondateurs. La référence aux écoles dans le rapport s'apprécie par le prisme de la gouvernance ; les incidences sur la formation, la recherche, seront détaillées dans le rapport du mois de juin.

**Alain BOUSCAYROL** ajoute que la politique d'emplois n'a pas été fléchée exclusivement sur la thématique mise en avant.

**Majdi HOCHLAF** souligne qu'un tel document peut potentiellement être utilisé à d'autres fins ; il propose d'être davantage inclusif et suggère que dans le prochain établissement, d'autres thématiques soient inscrites et que la ville durable soit nommée.

**Gilles ROUSSEL** répond que le document explicite bien d'autres disciplines.

**Corinne BLANQUART** confirme en effet que l'information figure bien et pourra être clarifiée.

**Gwendal SIMON** partage le fait que l'exercice est particulier et rime avec auto-évaluation, ce qui justifie la notion d'expérimentation et le processus d'intégration. S'agissant de la formation, sa place est très réduite, ce qui demanderait peut-être de l'expliquer. De plus, certains passages font référence à une offre de formation attractive tout en indiquant que l'Université la rationalise. La fin du document 1 mentionne une carence de postes, ce qui freine l'activité de l'Université, une tendance qui mériterait d'être réaffirmée à d'autres endroits du rapport.

Il serait intéressant de réaliser un bilan sur l'impact de l'intégration sur les postes, à l'échelle des écoles et de l'Université cible. De plus, au sein de ce processus d'intégration, la vie des services au quotidien transparaît peu.

**Venceslas BIRI** souligne que le bilan du quinquennal dans le cahier des charges évoque l'attractivité de l'établissement expérimental et la rationalisation est traitée par le prisme de l'arrivée des écoles au sein de l'Université. C'est pour cette raison que les écoles sont souvent citées dans le dossier. Cela sera moins fréquent dans la partie formation ultérieure du Rapport d'auto-évaluation de l'établissement.

**Corinne BLANQUART** précise qu'il pourrait être intéressant de réaliser un bilan sur le sujet des postes dans les différents établissements en lien avec la création de l'université ; s'agissant du quotidien des services, ce qui est attendu porte sur les modalités de structuration de l'établissement en termes d'organisation au service de la stratégie. Le fonctionnement au quotidien est moins concerné mais apparaît davantage dans les défis identifiés, ayant trait à l'harmonisation, la formalisation de procédures ou à la simplification.

**Florence JAQUINOD** confirme que l'ensemble des actions listées dans le document, dont certaines n'étaient pas encore connues, doivent être mises en avant ; de plus, s'agissant des défis de gouvernance, le rassemblement des formations génie urbain a été effectué sur le plan administratif mais ne fait pas encore l'objet d'une gouvernance, ce qui pose question.

**Nicolas HAUTIERE** précise que le document 2 mentionne l'encouragement aux publications ; le HCERES avait préconisé la mise en œuvre d'une véritable stratégie de publications au sein du département, ce qui n'a pas abouti en raison des désaccords internes. Il s'interroge sur la façon d'aborder cette contradiction.

**Gilles ROUSSEL** reconnaît en effet la nécessité de moduler ce passage.

**Lionel DUTHEIL** demande si les documents (1 et 2) présentés du RAE établissement seront votés.

**Gilles ROUSSEL** répond par la négative.

**Fériel GOULAMHOUSSEN** se réjouit que le RAE réaffirme que l'Université reste un établissement de proximité, l'une des conditions votées au CA lors de la création du nouvel établissement. De plus, il convient de ne pas occulter le fait qu'en tant qu'établissement public, une mission lui revient de transformer les territoires, d'une part dans les lieux dans lesquels il intervient et d'autre part dans d'autres lieux secondaires. Cette mission a été sous-estimée, même si la formation y contribue. Par ailleurs, elle n'est reliée qu'à la ville durable. Il convient de rappeler dans ce document le rôle de l'Université dans la transformation des territoires à l'échelle de la gouvernance.

**Lionel DUTHEIL** fait remarquer aux membres du Cac le faible nombre de point mis au vote du Cac et regrette que le document présenté de 40 pages ne soit pas définitif et n'intègre pas les remarques faites par les collègues, notamment Pascal Ughetto, lors de la CSP du 5 mars.

**Gilles ROUSSEL** lui répond qu'il n'a en effet pas été possible d'intégrer les remarques entre le mardi et le jeudi.

**Corinne BLANQUART** ajoute qu'il est important de différencier la stratégie au-delà de la recherche, de la formation et de l'internationalisation. L'Université doit réaffirmer ses particularités différenciantes ; aussi, la notion de proximité doit en effet apparaître plus clairement. Par ailleurs, le dernier item du domaine 2 mettant en évidence l'impact sociétal doit insister davantage sur les territoires des différents campus.

**Corine MAITTE** considère aussi que le document donne l'impression que l'Université se focalise sur la thématique de la ville durable. De plus, dans les deux documents, aucun regard critique n'est posé sur les classements internationaux, alors que ceux-ci manquent de crédit aujourd'hui et la littérature disponible ne manque pas pour en attester. Le fait ne pas prendre de recul est regrettable.

**Gilles ROUSSEL** reconnaît en effet qu'il conviendrait de pondérer ces formulations.

**Corine MAITTE** se déclare choquée par l'utilisation systématique de la marque Eiffel. De même, l'évocation des meilleures revues mériterait d'être nuancée, étant précisé que la SHS a été opposée au classement des revues.

Par ailleurs, elle note qu'à la fin du document 1, une chaire de professeurs juniors serait demandée chaque année. Cette question a déjà été débattue et elle y est opposée, une position soutenue par d'autres.

Sur la forme institutionnelle, dans le document 2 page 8, elle ne comprend pas la référence aux directions en lien avec les VP. A ce propos, elle s'interroge sur la durée des mandats des VP non élus.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'ils sont proposés au conseil d'administration. S'agissant des professeurs juniors, il a été favorable au fait que les collègues en faisant la demande ne soient pas empêchés d'en disposer.

**Frédéric MORET** précise qu'à ce stade, le périmètre de l'ensemble des directions déléguées de la DGS n'est pas encore défini, ce qui explique que des collègues ne soient pas encore intégrés dans une structure administrative de l'Université mais relèvent de VP. Il reste à recentrer les VP à leurs missions premières, autrement dit l'arbitrage politique et l'idée ici est le développement des directions métiers et pérennes.

**Anne-Sophie EVRARD** partage les points de vue déjà partagés précédemment. Elle ne se sent pas en phase avec le contenu du document, qu'elle juge très descendant. Le mot défi cité à plusieurs reprises édulcore la situation des laboratoires et des collègues et ne traduit pas le mal-être que ces derniers ressentent dans leurs missions au quotidien. La phrase suivante : « *L'établissement public expérimental est en mesure de rendre compte de la qualité du dialogue social interne.* » n'est pas une opinion partagée par tous, à la lumière des faits qui se sont produits lors du CSA début 2024. Elle n'approuve pas non plus la phrase selon laquelle « *la communication interne contribue à l'information des personnels et des étudiants et au développement de leur sentiment d'appartenance.* »

Elle revient à nouveau sur les événements de Saclay car bon nombre de personnes jugent qu'ils auraient pu toucher aussi son Université.

**Frédéric MORET** s'interroge sur les informations qui ont été découvertes dans le rapport. De plus, s'agissant du bilan global des emplois depuis la création de l'Université, il précise que le volume est stable du point de vue du plafond des emplois de l'Etat entre 2020 et 2023. Il n'y a pas eu de création de postes mais pas non plus de destruction d'emplois publics dans l'établissement contrairement aux années précédentes à l'IFSTTAR par exemple. Les emplois hors plafond d'Etat, finançables grâce aux contrats et au PIA, ont par ailleurs augmenté d'environ une centaine sur la période.

**Gwendal SIMON** demande si le rôle du CAC ne consiste pas à voter même à titre consultatif ou d'exprimer un avis sur ce sujet au regard de l'importance de l'expérimentation et de l'évaluation.

**Venceslas BIRI** ajoute que dans le RAE (rapport d'auto-évaluation de l'établissement), la stratégie Formation fera une vingtaine de pages et il a bien noté d'ajuster des éléments sur l'attractivité des maters.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il s'est engagé à ce vote. Il s'engage à prendre en compte au mieux dans le rapport les éléments évoqués lors de cette séance.

## **6. Evaluation HCERES : point d'avancement (information)**

**Venceslas BIRI** souligne que le dossier d'auto-évaluation d'une formation est lourd ; aussi il s'engage à remonter auprès du HCERES cette problématique, notamment la saisie complexe du fichier Excel. Le délai pour rendre le dossier pour les responsables de mentions a été fixé au 5 mars dernier. 57 % des dossiers ont été transmis à ce jour. Quelques collègues enseignants et enseignants-chercheurs bénévoles ont été sollicités pour effectuer la relecture, afin de contrôler que les dossiers sont conformes et complets au regard de l'exercice de style demandé. D'ici fin mai, l'ensemble des dossiers devront avoir été relus avant d'être transmis au HCERES avant le 14 juin.

**Serge PIPERNO** indique que du côté des laboratoires, les données ont été envoyées aux composantes de recherche. La partie rédigée du dossier d'auto-évaluation est attendue d'ici le 21 mars. A cette date, 24 dossiers d'évaluation sont attendus. Une proposition d'organisation pour leur relecture est en cours de finalisation, en vue de son envoi à la Commission spécialisée Recherche & Innovation du CAC. Il serait intéressant de bénéficier d'une relecture de la part d'un membre de la direction d'une autre composante de recherche. La phase de relecture est à finaliser au plus tard le 19 avril ; il conviendra de valider les modalités de réalisation de cette relecture. Les remarques qui en résulteront seront transmises aux composantes, l'objectif étant que celles-ci envoient l'ensemble du dossier à déposer d'ici le 22 mai.

**Lionel DUTHEIL** précise que concernant, les dossiers d'auto-évaluation des formations, les temps d'échanges sur la construction des maquettes ont disparu, ce qui est dommage. Il conviendrait de remonter ce point.

**Venceslas BIRI** répond que ce volet a été supprimé lors de la bascule de l'habilitation vers l'accréditation. Le HCERES a alors accordé aux acteurs de la formation universitaire la liberté de gérer leurs maquettes ; le travail est à présent interne sans regard extérieur. C'est donc en 2025, au niveau de l'Université Gustave Eiffel, que la remontée des maquettes sera attendue dans la phase d'accréditation en vue du prochain quinquennal et que ce sera l'occasion d'échanger à ce sujet.

## Formation

### 7. Présentation des activités des VP sur la formation (information)

**Venceslas BIRI** indique que la finalité de ce point vise à présenter la Vice-présidence Formation et innovation pédagogique (VP FIP). Sa mission consiste à élaborer et à piloter la stratégie de formation pour favoriser les réussites de toutes et tous. Sa vision vise à construire et partager un cadre de développement de formations de qualité pour cultiver la bienveillance. La Vice-présidence ne représente pas l'opérateur des formations, fonction endossée par les composantes de formations. Les axes stratégiques visent à, d'une part impulser, piloter et accompagner les actions transformatrices des formations et d'autre part, à accompagner et garantir la qualité et le cadre réglementaire de l'offre de formation.

Cela implique le développement d'actions pédagogiques, et leur valorisation, la conformité aux réglementations en vigueur, en particulier les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC), les recours étudiants, le calendrier des formations ainsi que les modalités d'examen des candidatures. Il convient également d'assurer la coordination fonctionnelle et le rôle de pivot, ce qui passe par la rédaction des conventions de partenariat relatives aux formations et la gestion des recours.

Le travail conjoint avec les autres Vice-Présidences concerne pour la Vice-présidence International la mobilité étudiante à l'international, le français langue étrangère (FLE), la gestion des doubles diplômes, et l'ensemble des projets internationaux en formation.

Pour la Vice-Présidence Vie Etudiante, il s'agit de travailler sur les MCC, l'engagement étudiant, les UE d'ouverture et la planification des événements étudiants en articulation avec la vie des formations.

Concernant, le Vice-Président Etudiants et Etudiantes, il s'agit d'assurer le lien avec le Parlement Etudiant, et il intervient aussi sur les projets étudiants et les UE d'ouverture.

S'agissant des relations avec la Vice-Présidence Partenariats et Professionnalisation, les travaux portent sur l'élaboration de la stratégie de développement des formations en apprentissage, la définition du modèle économique de l'apprentissage, les relations avec les OPCOS et d'autres entreprises partenaires et l'accompagnement des formations en apprentissage comme par exemple la réforme Mon Master.

Concernant la formation continue, les actions conjointes touchent notamment à l'élaboration de la stratégie de développement de la formation continue et à l'accompagnement de ces projets qui émanent du terrain mais aussi des partenaires, à charge pour l'Université de vérifier notamment l'opportunité du projet et sa soutenabilité financière.

**Armelle CHABOT** fait remarquer que l'organigramme de la VP FIP ne fait pas de lien avec la VPR, alors que nous sommes dans un contexte universitaire de formation du LMD (Licence, Master, Doctorat). Par ailleurs, l'intranet fait apparaître le collège des formations mais la liste des membres est ancienne. Elle demande à ce que cette liste soit réactualisée. Elle note par ailleurs que la présentation ne mentionne pas la formation par la recherche. Elle s'étonne que le CAC n'aborde pas les sujets tels que les formations doctorales ou les problèmes liés au nouvel outil d'inscription de scolarité, Pégase.

**Venceslas BIRI** souligne que l'objectif de sa présentation ne portait pas sur l'offre de formations de l'Université mais sur les activités de la VP FIP. Celle-ci travaille sur l'offre de formations mais les opérateurs de la formation sont les écoles doctorales pour le niveau D et les composantes de formations plus généralement pour les niveaux L et M. La stratégie de la VP FIP consiste à développer l'adossement à la recherche ; le doctorat est géré conjointement entre les deux Vice-Présidences Recherche et Formation.

**Armelle CHABOT** insiste sur l'importance de disposer d'une personne dédiée pour assurer l'inscription des doctorants.

**Venceslas BIRI** répond que ces ressources doivent être mises à disposition par les services de la scolarité. La Vice-Présidence intervient de son côté sur les questions politiques et stratégiques.

## 8. Bilan des effectifs 2023-2024 (information)

**Venceslas BIRI** annonce que l'Université compte 15 553 inscrits, dont 25 % d'apprentis, 22 % de boursiers (34% en licence) et 10 % d'internationaux. Les licences professionnelles comptent 81% d'étudiants apprentis. 50 % des doctorants et 21 % des inscrits en master sont des internationaux.

Les femmes représentent 43% des effectifs ; elles sont surreprésentées en master (part de 55%) et sous-représentées dans les cursus d'ingénieur.

A propos des tendances d'évolution, les effectifs ont diminué, avec une perte de 175 étudiants, un phénomène qui touche l'ensemble des diplômés. En 5 ans, l'Université comptabilise environ 1 000 étudiants en moins. Pour autant, l'attractivité est satisfaisante du point de vue des candidatures, mais il arrive que les étudiants échouent aux examens ou abandonnent. La licence accuse un fort recul, avec une baisse de plus de 200 étudiants, avec des échecs plus importants, notamment lors du passage de L1 à L2 et de L2 à L3.

S'agissant des licences professionnelles, des fermetures ont été effectuées et ce pour deux raisons : certains partenariats ont été arrêtés afin de rationaliser l'offre de formations et certaines licences professionnelles sont devenues des 3èmes années de *bachelors* universitaire de technologie.

Les internationaux, qui regroupent les mobilités encadrées et les étudiants étrangers, continuent de croître. Quant au nombre d'apprentis, il diminue en valeur absolue mais le taux d'apprentis reste stable sur les trois dernières années.

A une semaine avant la fin des candidatures, les premiers éléments remontés sur la campagne Parcoursup (entrée en 1ère année de 1er cycle) font état d'un taux de 55 % de candidatures (hors IUT) par rapport à l'année dernière.

Au regard des vœux confirmés de 2023, il est à constater une légère hausse de l'attractivité hors secteur, une meilleure part des femmes par rapport aux hommes et une diminution de la proportion des boursiers.

**Marie-Axelle GRANIE** demande si la part des boursiers est conforme à celle des autres universités.

**Venceslas BIRI** répond qu'elle est conforme au niveau national sauf dans les universités de l'académie de la région parisienne qui accueille plus de boursiers, notamment à Créteil.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que les boursiers sont plus nombreux aussi en Seine-Saint-Denis.

**Marie-Axelle GRANIE** demande si la part d'apprentis à l'Université Gustave Eiffel est supérieure à celle d'autres universités.

**Venceslas BIRI** le confirme. L'Université Gustave Eiffel occupe la première place en France dans le classement du taux d'apprentissage, ce qui explique aussi notre taux de boursiers plus bas que les autres universités de l'Académie car les apprentis ne peuvent pas être boursiers.

**Marie-Axelle GRANIE** demande si la sous-représentation des femmes est liée au type de disciplines enseignées, plutôt SPI que SHS.

**Venceslas BIRI** confirme cette analyse. D'ailleurs, le fichier Excel présente le détail par composante de formations et met en évidence les écarts.

**Majdi HOCHLAF** demande si la baisse des effectifs est spécifique à l'Université Gustave Eiffel ou se ressent aussi au niveau national.

**Venceslas BIRI** répond que la démographie des étudiants recule à l'échelle nationale métropolitaine sauf dans l'académie de Créteil où nous sommes. Au sein de l'Université Gustave Eiffel, cette baisse est imputable à plusieurs facteurs : certains masters peinent à recruter des étudiants (de plus en plus de concurrence du privé) et en licence, par exemple, le recrutement est plus sélectif, en raison du durcissement des compétences attendues en langues, ce qui exclut certains candidats pour le passage en L2. Des licences professionnelles déléguées, avec des partenaires comme des lycées pour la poursuite d'études en BTS, ou avec des partenaires étrangers, ont été fermées, notamment suite à la réforme du BUT (Licence professionnelle en 3 ans au sein des IUT).

**Matthieu DELAGE** demande si les vœux non hiérarchisés dans Parcoursup participent à démultiplier les candidatures et si l'Université Gustave Eiffel dispose de tendances quant à l'évolution de la démographie à venir.

**Venceslas BIRI** précise que la démographie va se stabiliser pendant deux ans pour diminuer ensuite comme au niveau national. Au niveau de Parcoursup, le phénomène des candidatures multiples existe déjà depuis plusieurs

années ; de plus, l'Université subit une concurrence plus intense de la part du secteur privé. Bien que la qualité des formations soit mise en avant, il est parfois difficile de rivaliser avec l'offre d'établissements privés.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que les formations en BTS ou enregistrées au RNCP financées par l'apprentissage se développent de plus en plus, elles sont plus attractives pour les étudiants mais d'une qualité inégale selon les structures.

**Pierre-Jean ARNOUX** indique que l'Université offre des formations classiques plutôt disciplinaires et d'autres orientées plutôt métiers. En termes d'attractivité, il se demande si l'Université ne pourrait pas réfléchir à développer des formations différenciantes métiers, en réponse à des attentes non satisfaites par d'autres structures. Les problématiques environnementales pourraient ainsi prendre davantage de place.

**Venceslas BIRI** confirme en effet qu'une partie de nos formations sont plutôt académiques ; elles paraissent peut-être moins attractives par rapport à des formations axées métiers mais il ne faut pas s'en tenir à cette seule analyse, car certaines filières académiques comme celles de l'IAE sont très attractives et à contrario, des cursus métiers, telle que la traduction, peuvent manquer de débouchés. L'Université Gustave Eiffel bénéficie d'une reconnaissance dans certains domaines, comme le génie urbain, grâce à la licence et au master de génie urbain que l'Université Gustave Eiffel est la seule à proposer en France (mention dérogatoire).

**Odile ABRAHAM** demande si l'Université dispose d'un suivi du taux d'emplois des étudiants diplômés et si elle continue de suivre le devenir des doctorants.

**Venceslas BIRI** précise que le suivi est effectué chaque année pour tous les sites de formation. Un service de la DGD-SOIVE, dénommé OFIPE (Observatoire des formations, insertion professionnelle, évaluations), est chargé de ce travail et dispose d'un site Internet qui recense pour toutes les filières le parcours des étudiants, en poursuite d'études ou en insertion professionnelle. Le recueil est enrichi de données qualitatives, comme l'adéquation entre l'emploi et le niveau de formation. La proportion d'étudiants en master inscrits en thèse est également connue.

**Odile ABRAHAM** s'interroge sur la nature des résultats.

**Venceslas BIRI** répond que les résultats en termes d'insertion professionnelle et de niveaux de salaires perçus sont plutôt satisfaisants au niveau master et supérieurs à la moyenne nationale. Cela s'explique aussi par la valeur ajoutée de l'apprentissage qui a le mérite de déboucher sur des salaires plus élevés.

## 9. Evolution de l'offre de formation 2023-2024 et 2024-2025 (vote)

**Venceslas BIRI** indique qu'une régularisation a été demandée pour ouvrir un diplôme interuniversitaire (DIU) Préparation au concours de l'Enseignement Secondaire Général en espagnol à partir de 2023/2024. Un changement d'intitulé a été demandé également pour le DIU Expertise en accidentologie et traumatologie à partir de 2024/2025. Par ailleurs, 11 demandes de fermetures provisoires ont été soumises pour l'année 2024/2025, concernant notamment des licences professionnelles.

**Gilles ROUSSEL** demande aux membres du CAC de se prononcer sur l'évolution de l'offre de formation 2023-2024 et 2024-2025.

***Les propositions d'évolution de l'offre de formation 2023-2024 et 2024-2025 sont approuvées à la majorité avec 52 voix favorables et 2 « abstentions » des membres présents et représentés.***

## Recherche et Innovation

## 10. Changement de direction de l'ED NSCO (Lyon) - point ajouté (avis)

**Serge PIPERNO** indique que l'ED NSCO est l'une des deux écoles doctorales en France consacrées à l'étude du cerveau. Selon l'arrêté de 2016 sur le doctorat, le CAC (ou la Commission Recherche ou l'instance qui en tient lieu) doit donner un avis pour la nomination d'une nouvelle direction de l'école doctorale NSCO où l'université est co-accréditée, en la personne de Madame Céline Amiez.

**Gilles ROUSSEL** propose aux membres du CAC de se prononcer sur cette nouvelle direction.

***La nomination de madame Céline AMIEZ est approuvée à l'unanimité des 54 votants présents et représentés.***

### Espace informatif

#### **11. Nouvelle procédure de changement de prénom d'usage**

*Ce point a été présenté par le Président dans l'actualité générale de l'établissement.*

La séance est levée à 16 h 15.

Le Président

Gilles ROUSSEL

